



Assurance - resiliation pour non paiement

Par **zz59**, le **21/07/2016** à **14:49**

Bonjour,

J'ai résilié mon assurance auto après réception de l'avis d'échéance j'ai souscrit dans une autre assurance. d'après l'assurance, je suis redevable de ma cotisation annuelle car je n'ai pas respecté le délai 20 jours de la loi Chatel. Or je suis sûr d'avoir changé dans les temps mais je n'ai pas de preuve (date). Aujourd'hui j'ai réglé ma cotisation annuelle 2016/2017 dans ma nouvelle assurance et l'ancienne est passée par une société de recouvrement et me demande de payer ma cotisation 2016/2017.

De plus la société de recouvrement me harcèle, (courrier, téléphone). Je ne peux pas payer ma cotisation à 2 assurances pour la même période 2016/2017 ?? Je suis résilié de mon ancienne assurance pour non paiement, peut-on trouver une solution, car je ne peux pas payer de nouveaux ??

Merci cdlt,

Par **chaber**, le **21/07/2016** à **15:02**

bonjour

[citation] car je n'ai pas respecté le délai 20 jours de la loi Chatel. Or je suis sûr d'avoir changé dans les temps mais je n'ai pas de preuve (date) [/citation] Avez-vous procédé par LRAR ?

[citation] et l'ancienne est passée par une société de recouvrement et me demande de payer

ma cotisation 2016/2017. [/citation]Pour en arriver là vous avez été un peu négligent

Pour essayer de sortir de ce problème, il faut demander par LRAR la preuve de l'envoi de l'avis d'échéance ou de l'échéancier 2016/2017

(Cette preuve ne pourra jamais être fournie puisque les assureurs n'envoient jamais les avis d'échéance par LR.)

Dans ce cas vous demandez la résiliation en vertu de la loi Chatel qui devra être acceptée et vous serez redevable d'une somme entre la date d'échéance et la résiliation.

Vous correspondez directement avec l'assureur, la société de recouvrement n'a aucun pouvoir sauf d'intimidation

Par **Garciaja**, le **21/07/2016** à **16:31**

Bonjour,

Suite à deux prélèvements rejetés (TOTAL 167,44) de la banque mon assurance m'as résilié, je n'ai jamais reçu aucun courrier et à ce jour je reçois des appels et sms d'une société de recouvrement qui me demande 431,16e la totalité de la cotisation pour l'année hors pourquoi payer l'année entière alors que j'ai été résilié??
y a t'il un recours?

Par **zz59**, le **21/07/2016** à **17:01**

oui c'est la nouvelle assurance qui s'en ai chargé. j'ai AR.

Par **zz59**, le **21/07/2016** à **17:13**

Je viens de rappeler direct assurances.apparemment il ne veulent rien savoir étant donné que je suis hors délai : je n'ai pas respecté la loi chatel.

Est ce qu'ils ne serait pas dans l'obligation de leur part de m'envoyer un courrier en RAR pour me prevenir de la suspension et résiliation du contrat ?? est ce une faute de leur part ??

merci pour vos infos